

# **Statistiques agricoles: potentiel de production des plantations d'arbres fruitiers (abrog. directive 76/625/CEE)**

2000/0291(COD) - 22/12/2004 - Document de suivi

La Commission européenne a présenté un rapport sur l'expérience acquise dans le cadre de l'enquête statistique concernant les plantations de certaines espèces d'arbres fruitiers effectuée par les États membres en 2002 en application de la directive 2001/109/CE du Parlement européen et du Conseil.

L'enquête de base 2002 a été réalisée dans les 15 États membres de l'UE et porte les espèces suivantes : pommes de table, poires de table, pêches, abricots, oranges, citrons et petits agrumes. Elle a été : un dénombrement complet en Belgique, au Danemark, en Allemagne, en Irlande, au Luxembourg, aux Pays-Bas, en Autriche, en Finlande, en Suède et au Royaume-Uni (pour les grandes exploitations); un sondage aréolaire en Espagne; une enquête portant sur un échantillon d'exploitations dans les autres États membres.

Les données de tous les États membres ont été transmises conformément aux règles et paramètres techniques indiqués dans la décision 2002/38/CE de la Commission. Par rapport à l'enquête 1997, des progrès ont été accomplis en ce qui concerne «la superficie de verger considérée». Tous les États membres ont envoyé les résultats de l'enquête 2002 en termes de superficie de verger nette (la superficie nette étant celle occupée exclusivement par les arbres). Grâce à ces améliorations, l'enquête 2002 peut être considérée comme globalement satisfaisante.

87,5% de la superficie des vergers de l'UE se concentraient en Espagne, en Italie, en Grèce et en France. La superficie des vergers de l'UE a diminué d'environ 161.000 ha (13% en termes relatifs) entre 1997 et 2002. Cette réduction a été particulièrement sensible pour les pommiers et les pêchers (en valeurs absolues et par rapport à la superficie totale consacrée à ces espèces). En revanche, on observe une augmentation pour les agrumiers à petits fruits (résultant principalement d'un accroissement considérable en Espagne). Les superficies consacrées à la culture des arbres fruitiers ont diminué dans tous les États membres à l'exception de la Grèce, de l'Irlande et de la Finlande. L'analyse de la proportion des différentes variétés à l'intérieur de chaque espèce révèle des changements importants qui sont liés à l'évolution des goûts des consommateurs.